PROCES-VERBAL DE SEANCE

Collectivité : Commune de Landivy

Instance : Conseil municipal

Lieu : Mairie de Landivy

Date : 15 septembre 2026

Heure d'ouverture : 20h30

Président de séance : Monsieur HAMEL Claude, Maire

Secrétaire de séance : Madame CORDIER Martine (désignée en début de séance par délibération n°2026073)

Quorum à l'ouverture : Atteint (15 membres présents sur 15 en exercice)

MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

- **Présents** : Madame BARBEDETTE, Monsieur CHAUVIN, Madame CORDIER, Madame FRELAUT, Monsieur HAMEL, Monsieur HUARD, Monsieur LEDAIN, Madame LEFEVRE, Monsieur LEON, Madame MOREL, Madame MY, Madame PECHON, Monsieur PILORGE, Monsieur POIDVIN, Monsieur RONCERAY.
- **Représentés** : Aucun
- **Excusés** : Aucun
- **Absents** : Aucun
- **Mouvements en cours de séance** : Aucun

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2026 (n°2026072)

Nomination du secrétaire de séance (n°2026073)

1. Durée d'amortissement des travaux de la station-service communale (n°2026074)
2. Mise à disposition d'une licence de 4ème catégorie (Licence IV) et fixation du montant de la redevance (n°2026075)

3. Retrait de la délibération DCM 2026060 en date du 9 juin 2026 portant vente du chemin rural n°45 (n°2026076)

 Projet d'aliénation d'une portion du chemin rural n°45 – Accord de principe et autorisation de lancer la procédure d'enquête publique (n°2026077)

4. Désistement acquisition lot 6 du lotissement de Marcilly (n°2026078)

 Désistement acquisition lot 25 du lotissement de Marcilly (n°2026079)

5. Achat groupé de ramettes papier A4 blanc – Constitution d'un groupement de commandes (n°2026080)

6. Adhésion au Syndicat à la Carte et transfert de la compétence « Assainissement collectif » au SENOM (n°2026081)

 Transfert de la compétence « Assainissement collectif » au SENOM – Clôture du budget annexe (n°2026085)

7. Convention intercommunale de mise à disposition de matériel et de personnel pour l'entretien des espaces verts (n°2026082)

8. Police funéraire – Tarifs plaques (n°2026083)

9. Vente de bottes de foin (n°2026084)

DELIBERATIONS ET DEBATS

Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2026 Rapporteur : Monsieur HAMEL Claude, Maire

- **Débats** : Monsieur le Maire précise que la proposition de procès-verbal a été transmise par mail à l'ensemble des élus. Aucun débat ou opposition n'a été soulevé.
 - Réponse de l'exécutif : Confirmation de la transmission et de l'absence de remarque.
- **Vote** :
 - Nature du scrutin : Public
 - Résultat : 15 Votants | 15 Pour | 0 Contre | 0 Abstentions | 0 NPPV
 - Détail nominatif : Tous les membres présents ont voté **Pour**.
- **Décision** : **Adoptée à l'unanimité**

Nomination du secrétaire de séance Rapporteur : Monsieur HAMEL Claude, Maire

- **Débats** : Monsieur le Maire rappelle l'obligation légale (Art. L.2121-15 du CGCT) de nommer un secrétaire de séance au début de chaque réunion. Aucune opposition n'est formulée.

- Réponse de l'exécutif : Proposition de nommer Madame CORDIER Martine.

- **Vote** :
 - Nature du scrutin : Public
 - Résultat : 15 Votants | 15 Pour | 0 Contre | 0 Abstentions | 0 NPPV
 - Détail nominatif : Tous les membres présents ont voté **Pour**.
- **Décision** : **Adoptée à l'unanimité** – Madame CORDIER Martine est nommée secrétaire de séance.

Point 1 : Durée d'amortissement des travaux de la station-service communale
Rapporteur : Monsieur HAMEL Claude, Maire

- **Débats** : Monsieur le Maire expose que le budget annexe de la station-service communale, service public industriel et commercial, doit amortir ses équipements. Il rappelle que les collectivités fixent librement les durées d'amortissement dans les limites indicatives des instructions M4 et M57. Il propose un amortissement linéaire sans prorata temporis, calculé à partir de l'année suivant la mise en service.
 - Réponse de l'exécutif : Les durées proposées respectent les cadres réglementaires et permettent une gestion optimale du budget annexe.
- **Vote** :
 - Nature du scrutin : Public
 - Résultat : 15 Votants | 15 Pour | 0 Contre | 0 Abstentions | 0 NPPV
 - Détail nominatif : Tous les membres présents ont voté **Pour**.
- **Décision** : **Adoptée à l'unanimité**

Point 2 : Mise à disposition d'une licence de 4ème catégorie (Licence IV) et fixation du montant de la redevance Rapporteur : Monsieur HAMEL Claude, Maire

- **Débats** : Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une licence IV, acquise en décembre 2023 et attachée au bar « Moustache café ». Dans le cadre de la politique de sauvegarde du commerce local, il propose de la mettre à disposition de Monsieur LANGLAIS Corentin, exploitant du commerce situé 2 rue de l'Airon, moyennant une redevance de 50 € mensuels, révisable annuellement selon l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC). Il propose également d'approuver la convention de mise à disposition jointe.
 - Réponse de l'exécutif : La mise à disposition s'inscrit dans une logique de dynamisation économique locale, avec un cadre juridique sécurisé.
- **Vote** :
 - Nature du scrutin : Public

- Résultat : 15 Votants | 15 Pour | 0 Contre | 0 Abstentions | 0 NPPV
- Détail nominatif : Tous les membres présents ont voté **Pour**.

- **Décision** : **Adoptée à l'unanimité**

Point 3 : Retrait de la délibération DCM 2026060 en date du 9 juin 2026 portant vente du chemin rural n°45 Rapporteur : Monsieur HAMEL Claude, Maire

- **Débats** : Monsieur le Maire rappelle que la délibération n°2026060 a décidé la vente d'une portion du chemin rural n°45 au profit de Monsieur CLEMENT Dominique. Il souligne que l'article L. 161-10 du Code rural et de la pêche maritime impose une enquête publique préalable pour constater la désaffectation du chemin, ce qui n'a pas été réalisé. Ce vice de procédure rend la délibération illégale.
 - Réponse de l'exécutif : Le retrait est nécessaire pour sécuriser juridiquement les actes de la commune et éviter tout recours contentieux.
- **Vote** :
 - Nature du scrutin : Public
 - Résultat : 15 Votants | 15 Pour | 0 Contre | 0 Abstentions | 0 NPPV
 - Détail nominatif : Tous les membres présents ont voté **Pour**.
- **Décision** : **Adoptée à l'unanimité** – Retrait de la délibération n°2026060 et notification à Monsieur CLEMENT Dominique.

Projet d'aliénation d'une portion du chemin rural n°45 – Accord de principe et autorisation de lancer la procédure d'enquête publique Rapporteur : Monsieur HAMEL Claude, Maire

- **Débats** : Monsieur le Maire expose qu'une demande d'acquisition a été formulée par Monsieur CLEMENT Dominique pour une portion du chemin rural n°45, considérée comme désaffectée. Il rappelle que l'article L. 161-10 du Code rural impose une enquête publique préalable. Il propose de donner un accord de principe et d'autoriser le lancement de la procédure d'enquête publique.
 - Réponse de l'exécutif : L'enquête publique permettra de purger le dossier de tout vice de forme et de sécuriser la cession.
- **Vote** :
 - Nature du scrutin : Public
 - Résultat : 15 Votants | 15 Pour | 0 Contre | 0 Abstentions | 0 NPPV
 - Détail nominatif : Tous les membres présents ont voté **Pour**.
- **Décision** : **Adoptée à l'unanimité**

Point 4 : Désistement acquisition lot 6 du lotissement de Marcilly Rapporteur : Monsieur HAMEL Claude, Maire

- **Débats** : Monsieur le Maire informe que Madame VIENNE Julie a notifié par mail (via l'office notariale de Maître LEPAGE Nicolas, daté du 28 août 2026) son souhait de renoncer à l'acquisition du lot n°6. Il propose de prendre acte de ce désistement, d'annuler la délibération n°2026062 et de remettre le lot en vente.
 - Réponse de l'exécutif : La remise en vente permettra de trouver un nouvel acquéreur.
- **Vote** :
 - Nature du scrutin : Public
 - Résultat : 15 Votants | 15 Pour | 0 Contre | 0 Abstentions | 0 NPPV
 - Détail nominatif : Tous les membres présents ont voté **Pour**.
- **Décision** : **Adoptée à l'unanimité**

Désistement acquisition lot 25 du lotissement de Marcilly Rapporteur : Monsieur HAMEL Claude, Maire

- **Débats** : Monsieur le Maire informe que Monsieur OUSSAMA et Madame MAYADA HAJ YHYA n'ont pas répondu aux demandes de l'office notariale (mail de Maître LEPAGE Nicolas daté du 12 septembre 2026). Il propose de prendre acte de leur désistement, d'annuler la délibération n°2026063 et de remettre le lot en vente.
 - Réponse de l'exécutif : La remise en vente est nécessaire.
- **Vote** :
 - Nature du scrutin : Public
 - Résultat : 15 Votants | 15 Pour | 0 Contre | 0 Abstentions | 0 NPPV
 - Détail nominatif : Tous les membres présents ont voté **Pour**.
- **Décision** : **Adoptée à l'unanimité**

Point 5 : Achat groupé de ramettes papier A4 blanc – Constitution d'un groupement de commandes Rapporteur : Monsieur HAMEL Claude, Maire

- **Débats** : Monsieur le Maire rappelle que la commune avait adhéré à un groupement d'achat de ramettes papier A4 blanc avec la Communauté de Communes et 20 communes membres lors de la précédente mandature. La convention étant caduque, il propose d'adhérer à un nouveau groupement constitué par la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, valable pour la durée de la mandature, avec une remise en concurrence annuelle des fournisseurs.
 - Réponse de l'exécutif : Cette mutualisation permettra d'optimiser les coûts et les conditions de livraison pour la commune.
- **Vote** :

- Nature du scrutin : Public
- Résultat : 15 Votants | 15 Pour | 0 Contre | 0 Abstentions | 0 NPPV
- Détail nominatif : Tous les membres présents ont voté **Pour**.

- **Décision** : **Adoptée à l'unanimité**

Point 6 : Adhésion au Syndicat à la Carte et transfert de la compétence « Assainissement collectif » au SENOM Rapporteur : Monsieur HAMEL Claude, Maire

- **Débats** : Monsieur le Maire expose que la commune souhaite transférer la compétence « Assainissement collectif » au SENOM (Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais) à compter du 1er janvier 2027, conformément aux statuts modifiés du syndicat (arrêté préfectoral du 30 octobre 2025).
 - Réponse de l'exécutif : l'exécutif est favorable à ce transfert de compétence et en approuve le principe à compter du 1er janvier 2027.
- **Vote** :
 - Nature du scrutin : Public
 - Résultat : 15 Votants | 15 Pour | 0 Contre | 0 Abstentions | 0 NPPV
 - Détail nominatif : Tous les membres présents ont voté **Pour**.
- **Décision** : **Adoptée à l'unanimité**

Transfert de la compétence « Assainissement collectif » au SENOM – Clôture du budget annexe Rapporteur : Monsieur HAMEL Claude, Maire

- **Débats** : Monsieur le Maire expose que le transfert de la compétence « Assainissement collectif » au SENOM implique la clôture du budget annexe correspondant au 31 décembre 2026. Il détaille les modalités de transfert des résultats, excédents, restes à payer et restes à recouvrer, ainsi que la réintégration de l'actif et du passif dans le budget principal du SENOM.
 - Réponse de l'exécutif : Cette clôture est nécessaire pour finaliser le transfert et sécuriser les comptes.
- **Vote** :
 - Nature du scrutin : Public
 - Résultat : 15 Votants | 15 Pour | 0 Contre | 0 Abstentions | 0 NPPV
 - Détail nominatif : Tous les membres présents ont voté **Pour**.
- **Décision** : **Adoptée à l'unanimité**
-

Point 7: Convention intercommunale de mise à disposition de matériel et de personnel pour l'entretien des espaces verts Rapporteur : Monsieur HAMEL Claude, Maire

- **Débats** : Monsieur le Maire expose que pour optimiser la gestion des espaces verts, il propose de formaliser des conventions de mise à disposition réciproque de matériel et de personnel avec les communes du bassin de vie de Landivy, conformément aux articles L. 5211-4-1 et suivants du CGCT.
 - Réponse de l'exécutif : Ces conventions permettront une mutualisation des coûts.
- **Vote** :
 - Nature du scrutin : Public
 - Résultat : 15 Votants | 15 Pour | 0 Contre | 0 Abstentions | 0 NPPV
 - Détail nominatif : Tous les membres présents ont voté **Pour**.
- **Décision** : **Adoptée à l'unanimité**

Point 8 : Police funéraire – Tarifs plaques Rapporteur : Monsieur HAMEL Claude, Maire

- **Débats** : Monsieur le Maire informe qu'une stèle du souvenir a été installée dans le cimetière communal pour accueillir jusqu'à 32 plaques commémoratives. Il propose de créer une concession dédiée avec les conditions suivantes :
 - Concession pour 50 € sur 30 ans ;
 - Plaque en granit noir mise gratuitement à disposition. Monsieur PILORGE exprime son désaccord concernant la gratuité de la mise à disposition de la plaque.
 - Gravure à la charge du concessionnaire ;
 - Pose effectuée par les services techniques municipaux.
 - Réponse de l'exécutif : Ces conditions permettent une gestion équitable et transparente des concessions.
- **Vote** :
 - Nature du scrutin : Public
 - Résultat : 15 Votants | 14 Pour | 0 Contre | 1 Abstention (Monsieur PILORGE) | 0 NPPV
 - Détail nominatif : **Pour** : BARBEDETTE, CHAUVIN, CORDIER, FRELAUT, HAMEL, HUARD, LEDAIN, LEFEVRE, LEON, MOREL, MY, PECHON, POIDVIN, RONCERAY. **Abstention** : PILORGE.
- **Décision** : **Adoptée à la majorité**

Point 9 : Vente de bottes de foin Rapporteur : Monsieur HAMEL Claude, Maire

- **Débats** : Monsieur le Maire rappelle que la commune produit des bottes de foin issues de l'entretien du Vallon de la Lortière. Il propose de modifier les conditions de vente :
 - 1,00 € la botte pour les habitants de Landivy ;
 - 1,50 € la botte pour les personnes extérieures ;
 - Suppression du service de livraison (retrait sur site). Madame MY exprime son désaccord sur la suppression de la livraison, estimant que ce service rendait un service utile à certains habitants.
 - Réponse de l'exécutif : La suppression de la livraison simplifiera la gestion et réduira les coûts logistiques pour la commune.
- **Vote** :
 - Nature du scrutin : Public
 - Résultat (fixation des tarifs) : 15 Votants | 15 Pour | 0 Contre | 0 Abstentions | 0 NPPV Détail nominatif : Tous les membres présents ont voté **Pour**.
 - Résultat (suppression de la livraison) : 15 Votants | 14 Pour | 1 Contre (Madame MY) | 0 Abstentions | 0 NPPV Détail nominatif : **Pour** : BARBEDETTE, CHAUVIN, CORDIER, FRELAUT, HAMEL, HUARD, LEDAIN, LEFEVRE, LEON, MOREL, PECHON, PILORGE, POIDVIN, RONCERAY. **Contre** : MY.
- **Décision** : **Adoptée** (tarifs et suppression de la livraison)

CLOTURE

Heure de clôture : 22h00

Signatures : Le Président de séance — **Claude HAMEL, Maire**





La Secrétaire de séance — **Martine CORDIER**

